

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	CARLOS J. LEITAO
Circonscription :	ROBERT-BALDWIN

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Monsieur Gilbert Rozon, fondateur Juste pour Rire	18 avril 2017
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Lithographie de l'artiste Claude Le Sauteur.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Cadeau offert au ministre des Finances et député de Robert-Baldwin comme marque d'hospitalité et conservé au bureau de comté.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Carlos J. Leitão	Date de la déclaration 2017-07-14
--	--